

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 8/04/2022

Nbre d'administrateurs : 17

En exercice... 17

Présents..... 9

Votants..... 11

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire à la Résidence Bellevue de Decazeville sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Bousquet Anne-Marie , Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret , Agnès Joffre, Francis Rouch.

Procurations : Janine Aurières à Monique Farret
Valérie Lapaz à Marie-Hélène Murat-Guiance.

Excusés : Christian Calmette, Françoise Mazars, Jacqueline Querbes,

Absentes : Marie-Claude Guardia, Christine Couderc, Rolande Firminhac.

Délibération n° 2022/03/12 – extrait du registre EHPAD : ERRD 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état réalisé des recettes et des dépenses 2021,

Mr le Président explique que les collectivités territoriales doivent présenter à l'assemblée délibérante le compte administratif de l'année précédente.

Le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

⇒ L'état réalisé des recettes et des dépenses de l'exercice 2021 de l'EHPAD :

FONCTIONNEMENT				
	GLOBAL	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Total des recettes	2 082 197,56 €	1 053 270,81 €	318 449,34 €	710 477,41 €
Total des dépenses	2 155 176,78 €	1 088 925,24€	345 458,17 €	720 793,37 €
Excédent				
Déficit	- 72 979,22 €	- 35 654,43 €	-27 008,83 €	-10 315,96 €

Section d'Investissement :

Total des recettes : 3 500 €

Total des dépenses : 51 035,77 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2121-14), le président quitte la séance.

Mme la vice-présidente demande aux membres du conseil d'administration de prendre acte de l'ERRD 2021 de l'EHPAD Bellevue.

Accusé de réception en préfecture
012-261201024-20220419-202203_12-BF
Reçu le 04/05/2022

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prennent acte de l'ERRD 2021.

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,
Marie-Hélène Murat-Guiance.



Affiché le 4 mai 2022

Transmis à la Sous-préfecture le 4 mai 2022

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

.....
Date convocation : 8/04/2022

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 9
Votants..... 11

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration

Séance du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire à la Résidence Bellevue de Decazeville sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Bousquet Anne-Marie , Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret , Agnès Joffre, Francis Rouch.

Procurations : Janine Aurières à Monique Farret
Valérie Lapaz à Marie-Hélène Murat-Guiance.

Excusés : Christian Calmette, Françoise Mazars, Jacqueline Querbes,

Absentes : Marie-Claude Guardia, Christine Couderc, Rolande Firminhac.

**Délibération n° 2022/03/02 – extrait du registre
CCAS Général : affectation des résultats 2021**

Vu les articles L.2121-31, L.2311-5, R.2311-11 du CGCT,

Le compte administratif 2021 du CCAS Général fait ressortir :

⇒ un excédent de fonctionnement de l'exercice de 7 396,87 € après intégration des résultats antérieurs, le résultat de fonctionnement corrigé à affecter est de 15 561,49 €.

⇒ un excédent d'investissement de 1 075,77 € après intégration des résultats antérieurs, le résultat fait apparaître un excédent de 17 986,74 €.

	Fonctionnement	Investissement
Résultats 2021	7 396,87 €	1 075,77 €
Résultats antérieurs	8 164,62 €	16 910,97 €
Résultats à affecter	15561,49 €	17 986,74 €

Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ valident l'affectation des résultats de fonctionnement du CCAS Général de 15 561,49 € au compte 002 du budget prévisionnel 2022 en fonctionnement,

⇒ valident l'affectation des résultats d'investissement de 17 986,74 € en recettes au compte 001 du budget 2022 en investissement.

Marie-Hélène Murat-Guiance
Présidente du CCAS



Affiché le 28 avril 2022
Transmis à la Sous-préfecture le 28 avril 2022

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

.....
Date convocation : 8/04/2022

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 9
Votants.....11

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE**

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire à la Résidence Bellevue de Decazeville sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Bousquet Anne-Marie , Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Agnès Joffre, Francis Rouch.

Procurations : Janine Aurières à Monique Farret,
Valérie Lapaz à Marie-Hélène Murat-Guiance.

Excusés : Christian Calmette, Françoise Mazars, Jacqueline Querbes,

Absentes : Marie-Claude Guardia, Christine Couderc, Rolande Firminhac.

**Délibération n°2022/03/03 – extrait du registre
CCAS Général : Budget Prévisionnel 2022**

Mr le président expose :

Le CCAS est soumis à la même procédure budgétaire que la commune et aux règles de la comptabilité publique. La fonction de comptable du CCAS est exercée par le comptable public.

Un budget est un **acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.**

L'article 107 de la loi NOTRe prévoit des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. L'article L 2313-1 du CGCT ne prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget prévisionnel et au compte administratif afin de permettre aux membres d'en saisir les enjeux ».

Le budget d'une commune, ou d'un établissement public, se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

L'examen des financements d'un CCAS montre à l'évidence que bien qu'autonome juridiquement, il dépend étroitement de la commune dont il constitue l'outil social. Il vote son budget mais ce dernier est fortement tributaire de la subvention communale.

Le président présente et propose aux membres du conseil d'administration le budget prévisionnel du « CCAS Général » pour 2022, ainsi arrêté :

BP 2022 CCAS Général	Fonctionnement	Investissement
Total Recettes/Dépenses	430 423,99 €	32 186,74 €

Mr le président propose :

- ⇒ d'approuver le budget prévisionnel 2022 du « CCAS Général »,
- ⇒ de charger le président de le mettre en application.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **approuvent le budget prévisionnel 2022 du « CCAS Général »,**
- ⇒ **chargent le président de le mettre en application.**

Pour extrait certifié conforme,

La vice-présidente du CCAS,

Marie-Hélène Murat-Courance,



Affiché le 28 avril 2022

Transmis à la Sous-préfecture le 28 avril 2022

This XML file does not appear to have any style information associated with it. The document tree is shown below.

```
<actes:ARActe xmlns:actes="http://www.interieur.gouv.fr/ACTES#v1.1-20040216"
xmlns:insee="http://xml.insee.fr/scnema" xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
actes:DateReception="2022-04-28" actes:IDActe="012-261201024-20220419-202203_03-BF"
xsi:schemaLocation="http://www.interieur.gouv.fr/ACTES#v1.1-20040216 actesv1_1.xsd">
<actes:ActeRecu actes:CodeNatureActe="5" actes:Date="2022-04-19"
actes:NumeroInterne="202203_03">
<actes:CodeMatiere1 actes:CodeMatiere="7"/>
<actes:CodeMatiere2 actes:CodeMatiere="1"/>
<actes:CodeMatiere3 actes:CodeMatiere="2"/>
<actes:Objet>CCAS Général : Budget prévisionnel 2022</actes:Objet>
<actes:ClassificationDateVersion>2019-08-29</actes:ClassificationDateVersion>
<actes:Document>
<actes:NomFichier>99_BU-012-261201024-20220419-202203_03-BF-1-1_1.xml</actes:NomFichier>
</actes:Document>
<actes:Annexes actes:Nombre="2">
<actes:Annexe>
<actes:NomFichier>71_AN-012-261201024-20220419-202203_03-BF-1-1_2.pdf</actes:NomFichier>
</actes:Annexe>
<actes:Annexe>
<actes:NomFichier>71_AN-012-261201024-20220419-202203_03-BF-1-1_3.pdf</actes:NomFichier>
</actes:Annexe>
</actes:Annexes>
<actes:DocumentPapier>N</actes:DocumentPapier>
</actes:ActeRecu>
<actes:ClassificationDateVersionEnCours>2019-08-29</actes:ClassificationDateVersionEnCours>
</actes:ARActe>
```

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 8/04/2022

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 9
Votants..... 11

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration

Séance du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire à la Résidence Bellevue de Decazeville sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Bousquet Anne-Marie , Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret , Agnès Joffre, Francis Rouch.

Procurations : Janine Aurières à Monique Farret
Valérie Lapaz à Marie-Hélène Murat-Guiance.

Excusés : Christian Calmette, Françoise Mazars, Jacqueline Querbes,

Absentes : Marie-Claude Guardia, Christine Couderc, Rolande Firminhac.

**Délibération n° 2022/03/01 – extrait du registre
CCAS Général : compte administratif 2021**

Mr le président explique que les collectivités territoriales doivent présenter à l'assemblée délibérante le compte administratif de l'année précédente.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2021,

Le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif 2021 du CCAS Général est arrêté à la somme de 449 375,76 € en dépenses et de 456 772,63 € en recettes, soit un excédent de 7 396,87 €.

Sont inclus dans ce budget :

- ✓ les aides légales et facultatives
- ✓ le portage de repas à domicile
- ✓ les charges de la structure.

1.1 -Dépenses de fonctionnement

Dans un contexte contraignant qui est la crise sanitaire, le budget prévisionnel de fonctionnement 2021 a été réalisé à 93,96 %.

Dépenses de gestion	2019	2020	2021	Réalisé % BP-Cad
011 – charges à caractère général	254 868,78 €	294 002,35 €	267 774,35 €	93,18%

012 – charges de personnel	155 016,94 €	158 392,53 €	166 540,36 €	100 ,00%
65 – charges exceptionnelle	5 581,14 €	2 592,28 €	2 070,29 €	41,41%
042 - amortissement	8 921,90 €	18 485,87 €	12 990,76 €	99,93%
Dépenses de gestion	424 388,76 €	473 473,03 €	449 375,76 €	

1.2 - Recettes de fonctionnement

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2021 a été réalisé à 95,50 %.

Recettes de gestion	2019	2020	2021	Réalisé %
002 – résultat de fonctionnement reporté	0 €	0 €	8164,64 €	100 %
013 – Atténuation des charges	60,00 €	60,00 €	60,00 €	0
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections		9 000,00 €	9 000 €	100 %
70 – Produits de service du domaine...	310 929,13 €	370 127,59 €	366 463,48 €	96,52 %
74 – dotations subvention et participation	404,43 €	321,47 €	373,32 €	106 ,66 %
75 – Autres produits de gestion courante	1 431,49 €	2 177,54 €	360,00 €	0
77 – Produits exceptionnels	200 000,00 €	80 050,00 €	80 515,83 €	99,30%
Recettes de gestion	512 825,05 €	461 736,60 €	464 937,25 €	

1.3 - Budget d'investissement

Section d'Investissement 2021

Total des recettes : 12 990,76 €

Total des dépenses : 11 914,99 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (art. L2121-14), le président quitte la séance.

La vice-présidente demande aux membres du conseil d'administration de prendre acte du compte administratif 2021 du CCAS général.

Les membres du conseil d'administration après avoir en avoir délibéré et à l'unanimité, prennent acte du compte administratif 2021 du CCAS général.

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,
Marie-Hélène Murat-Guance



Affiché le 28 avril 2022

Transmis à la Sous-préfecture le 28 avril 2022

This XML file does not appear to have any style information associated with it. The document tree is shown below.

```
<actes:ARActe xmlns:actes="http://www.interieur.gouv.fr/ACTES/v1.1-20040216"
xmlns:insee="http://xml.insee.fr/schema" xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
actes:DateReception="2022-04-28" actes:IDActes="012-261201024-20220419-202203_01-BF"
xsi:schemaLocation="http://www.interieur.gouv.fr/ACTES/v1.1-20040216 actesv1_1.xsd">
<actes:ActeRecu actes:CodeNatureActe="5" actes:Date="2022-04-19"
actes:NumeroInterne="202203_01">
<actes:CodeMatiere1 actes:CodeMatiere="7"/>
<actes:CodeMatiere2 actes:CodeMatiere="1"/>
<actes:CodeMatiere3 actes:CodeMatiere="2"/>
<actes:Objet> CCAS Général : compte administratif 2021</actes:Objet>
<actes:ClassificationDateVersion>2019-08-29</actes:ClassificationDateVersion>
<actes:Document>
<actes:NomFichier>99_BU-012-261201024-20220419-202203_01-BF-1-1_1.xml</actes:NomFichier>
</actes:Document>
<actes:Annexes actes:Nombre="2">
<actes:Annexe>
<actes:NomFichier>71_AN-012-261201024-20220419-202203_01-BF-1-1_2.pdf</actes:NomFichier>
</actes:Annexe>
<actes:Annexe>
<actes:NomFichier>71_AN-012-261201024-20220419-202203_01-BF-1-1_3.pdf</actes:NomFichier>
</actes:Annexe>
</actes:Annexes>
<actes:DocumentPapier>N</actes:DocumentPapier>
</actes:ActeRecu>
<actes:ClassificationDateVersionEnCours>2019-08-29</actes:ClassificationDateVersionEnCours>
</actes:ARActe>
```

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 8/04/2022

Nbre d'administrateurs : 17

En exercice... 17

Présents..... 9

Votants..... 11

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration

Séance du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire à la Résidence Bellevue de Decazeville sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Bousquet Anne-Marie , Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret , Agnès Joffre, Francis Rouch.

Procurations : Janine Aurières à Monique Farret
Valérie Lapaz à Marie-Hélène Murat-Guiance.

Excusés : Christian Calmette, Françoise Mazars, Jacqueline Querbes,

Absentes : Marie-Claude Guardia, Christine Couderc, Rolande Firminhac.

Délibération n° 2022/03/16 – extrait du registre
Concordance des comptes de gestion 2021 de l'ensemble des services du CCAS

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice budgétaire, le comptable public établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance du compte de gestion établi par le comptable public et du compte administratif établi par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du comptable public constaté à la clôture de l'exercice sont en parfaite concordance avec ceux des comptes administratifs du CCAS et de ses budgets annexes.

Considérant qu'aucune observation n'est à formuler,

Les membres du conseil d'administration ont constaté la concordance générale entre les comptes de gestion 2021 et les comptes administratifs 2021 de l'ensemble des budgets du CCAS (budgets CCAS Général - SAAD – SSIAD– EHPAD – Résidence Autonomie), sous réserve d'être conforme avec le compte de gestion de la Trésorerie.

Pour extrait certifié conforme.
La vice-présidente du CCAS,
Marie-Hélène Murat-Guiance



Affiché le 28 avril 2022

Transmis à la Sous-préfecture le 28 avril 2022

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 8/04/2022

Nbre d'administrateurs : 17

En exercice... 17

Présents..... 9

Votants..... 11

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE**

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire à la Résidence Bellevue de Decazeville sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Bousquet Anne-Marie , Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret , Agnès Joffre, Francis Rouch.

Procurations : Janine Aurières à Monique Farret
Valérie Lapaz à Marie-Hélène Murat-Guiance.

Excusés : Christian Calmette, Françoise Mazars, Jacqueline Querbes,

Absentes : Marie-Claude Guardia, Christine Couderc, Rolande Firminhac.

**Délibération n° 2022/03/13 – extrait du registre
EHPAD : affectation des résultats provisoires 2021**

M. le président indique aux membres du conseil d'administration les résultats de l'exercice 2021 de l'EHPAD Bellevue. Les résultats à affecter se présentent comme suit :

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte	Compte	EHPAD 120782552		Total
			Soins et dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent			0,00 €
		Déficit (sans signe "-")	37 324,79 €	35 654,43 €	72 979,22 €
Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾					
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)	76 911,37 €	9 280,77 €	86 192,14 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			0,00 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)	39 586,58 €	-26 373,66 €	13 212,92 €
Affectation du résultat administratif					
Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	39 586,58 €		39 586,58 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			0,00 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement			0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en			0,00 €

		fonds de roulement (réserve de trésorerie)			
	10686 (2)	Réserves de compensation des déficits		-26 373,66 €	-26 373,66 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0,00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)	-	-	39 586,58 €	-26 373,66 €	13 212,92 €

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valident l'affectation des résultats de l'EHPAD Bellevue comme ci-dessus, et l'inscription à l'EPRD 2022 de la reprise des résultats cumulés de la section d'investissement.

Il est précisé que cette affectation est soumise à l'avis du conseil départemental et de l'ARS et pourra faire l'objet de modifications ultérieures.

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,
Marie-Hélène Murat-Guiance.

Affiché le 28 avril 2022

Transmis à la Sous-préfecture le 28 avril 2022

Le président propose :

- d'accepter l'affectation des résultats de l'EHPAD Bellevue comme ci-dessus, et l'inscription à l'EPRD 2022 de la reprise des résultats cumulés de la section d'investissement.

Il est précisé que cette affectation est soumise à l'avis du conseil départemental et de l'ARS et pourra faire l'objet de modifications ultérieures.

Pour extrait certifié conforme,
La Vice-présidente du CCAS,
Marie-Hélène Murat-Guiance



Affiché le 27 avril 2022

Transmis à la Sous-préfecture le 26 avril 2022

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 8/04/2022

Nbre d'administrateurs : 17

En exercice... 17

Présents..... 9

Votants..... 11

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration

Séance du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire à la Résidence Bellevue de Decazeville sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Bousquet Anne-Marie , Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret , Agnès Joffre, Francis Rouch.

Procurations : Janine Aurières à Monique Farret
Valérie Lapaz à Marie-Hélène Murat-Guiance.

Excusés : Christian Calmette, Françoise Mazars, Jacqueline Querbes,

Absentes : Marie-Claude Guardia, Christine Couderc, Rolande Firminhac.

**Délibération n° 2022/03/14 A – extrait du registre
EHPAD : EPRD 2022**

Conformément aux obligations des EHPAD publics.

Dans l'attente de la notification d'attribution du montant de la dotation « soins » versée par l'ARS.

L'EPRD 2022 provisoire est présenté avant le 30/04/2022.

L'équilibre budgétaire n'est pas obligatoire entre recettes et dépenses. Si les recettes (groupes I-II-III) excèdent les dépenses ou inversement, cela est pris en excédent ou déficit qui alimente la capacité d'autofinancement (CAF) ou une insuffisance d'autofinancement.

Cette CAF, corrigée des cessions et dotations aux amortissements, permet d'augmenter/diminuer le fond de roulement - on parle d'apport au fonds de roulement ou de prélèvement sur le fonds de roulement.

M. le Président présente l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2022 de l'EHPAD non équilibré :

		HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Total des recettes	1 918 788,76 €	971 747,63 €	294 764,13	652 277,00 €
Total des dépenses	1 962 460,19 €	971 747,63 €	294 764,13	695 918,43 €
Excédent/déficit prévisionnel				- 43 641,43 €

Section investissement :

Total des recettes : 59 318,22 €

Total des dépenses : 59 318,22 €

Accusé de réception en préfecture
012-261201024-20220419-202203_14A-BF
Reçu le 04/05/2022

Les membres du conseil d'administration, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **approuvent l'EPRD 2022 de L'EHPAD Bellevue,**
- ⇒ **chargent le président de le mettre en application.**

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,
Marie-Hélène Murat-Guiance.



Affiché le 4 mai 2022

Transmis à la Sous-préfecture le 4 mai 2022

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 8/04/2022

Nbre d'administrateurs : 17

En exercice...17

Présents..... 9

Votants.....11

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration

Séance du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire à la Résidence Bellevue de Decazeville sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Bousquet Anne-Marie , Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret , Agnès Joffre, Francis Rouch.

Procurations : Janine Aurières à Monique Farret
Valérie Lapaz à Marie-Hélène Murat-Guiance.

Excusés : Christian Calmette, Françoise Mazars, Jacqueline Querbes,

Absentes : Marie-Claude Guardia, Christine Couderc, Rolande Firminhac.

Délibération n° 2022/03/10 – extrait du registre
Résidence Autonomie : affectation des résultats 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2021,

Mr le président explique que les collectivités territoriales doivent présenter à l'assemblée délibérante le compte administratif de l'année précédente.

Le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

⇒ Le compte administratif de l'exercice 2021 de la Résidence Autonomie Bellevue :

FONCTIONNEMENT			
	GLOBAL	HEBERGEMENT	DEPENDANCE
Total des recettes	478 279,21 €	450 003,85 €	28 275,67 €
Total des dépenses	489 628,09 €	457 019,06 €	32 609,03 €
Excédent			
Déficit	- 11 348,88 €	- 7015,21 €	- 4333,67 €

Section d'Investissement :

Total des recettes : 6 972,82 €

Total des dépenses : 4 090,85 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2121-14), le président quitte la séance.

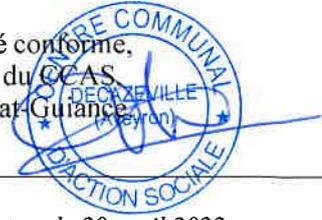
Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité:

Accusé de réception en préfecture
012-261201024-20220419-202203_10-DE
Reçu le 29/04/2022

- acceptent l'affectation des résultats 2020 de la Résidence Autonomie Bellevue comme ci-dessus.

(Il est précisé que cette affectation est soumise à l'avis du conseil départemental et pourra faire l'objet de modifications ultérieures).

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,
Marie-Hélène Murat-Guiland



Affiché le 29 avril 2022

Transmis à la Sous-préfecture le 29 avril 2022

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

.....
Date convocation : 8/04/2022

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 9
Votants..... 11

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE**

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire à la Résidence Bellevue de Decazeville sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Bousquet Anne-Marie , Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret , Agnès Joffre, Francis Rouch.

Procurations : Janine Aurières à Monique Farret
Valérie Lapaz à Marie-Hélène Murat-Guiance.

Excusés : Christian Calmette, Françoise Mazars, Jacqueline Querbes,

Absentes : Marie-Claude Guardia, Christine Couderc, Rolande Firminhac.

**Délibération n° 2022/03/09A – extrait du registre
Résidence Autonomie : Affectation des résultats provisoires 2021**

M. le président indique aux membres du conseil d'administration les résultats de l'exercice 2021 de la Résidence Autonomie Bellevue et rappelle les résultats globaux à la clôture de l'exercice 2020 de la section investissement.

HEBERGEMENT			
RESULTAT ET AFFECTATION		DEMANDE	RETENU
RESULTAT Exc (+) - Déf (-)		-7 015,21	
INVESTISSEMENT	10682		
COMPENSATION	10686	-7 015,21	
REPORT A NOUVEAU	1103		
CHARGE PJ (déf)			
DEPENSES REFUSEES			

DEPENDANCE			
RESULTAT ET AFFECTATION		DEMANDE	RETENU
RESULTAT Exc (+) - Déf (-)		-4 333,67	
INVESTISSEMENT	10682		

COMPENSATION	10686	-4 333,67	
REPORT A NOUVEAU	1103		
CHARGE PJ (déf)			
DEPENSES REFUSEES			

SECTION D'INVESTISSEMENT

CUMULE 2020	DEPENSES	RECETTES
161 904,80	4 090,85	6 972,82
NET EXERCICE		CUMUL 2021
2 881,97		164 786,8

Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- acceptent l'affectation des résultats 2021 de la Résidence Autonomie Bellevue comme ci-dessus, sous réserve d'être conforme avec le compte de gestion de la Trésorerie.

(Il est précisé que cette affectation est soumise à l'avis du conseil départemental et pourra faire l'objet de modifications ultérieures).

Pour extrait certifié conforme.
La vice-présidente du CCAS
Marie-Hélène Murat-Guiance.



Affiché le 29 avril 2022
Transmis à la Sous-préfecture le 29 avril 2022

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

.....
Date convocation : 8/04/2022

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 9
Votants..... 11

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration

Séance du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire à la Résidence Bellevue de Decazeville sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Bousquet Anne-Marie , Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret , Agnès Joffre, Francis Rouch.

Procurations : Janine Aurières à Monique Farret
Valérie Lapaz à Marie-Hélène Murat-Guiance.

Excusés : Christian Calmette, Françoise Mazars, Jacqueline Querbes,

Absentes : Marie-Claude Guardia, Christine Couderc, Rolande Firminhac.

Délibération n° 2022/03/08 – extrait du registre
Résidence Autonomie : compte administratif 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2021,

Mr le Président explique que les collectivités territoriales doivent présenter à l'assemblée délibérante le compte administratif de l'année précédente.

Le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

⇒ Le compte administratif de l'exercice 2021 de la Résidence autonomie Bellevue :

Fonctionnement			
	<u>Global</u>	<u>Hébergement</u>	<u>Dépendance</u>
Total des recettes	478 279,21 €	450 003,85 €	28 275,67 €
Total des dépenses	489 628,09 €	457 019,06 €	32 609,03 €
Excédent			
Déficit	- 11 348,88 €	- 7015,21 €	- 4333,67 €

Section d'Investissement :

Total des recettes : 6 972,82 €

Total des dépenses : 4 090,85 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2121-14), le président quitte la séance.

Mme la vice-présidente demande aux membres du conseil d'administration de prendre acte du compte administratif 2021 de la Résidence Autonomie Bellevue.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prennent acte du compte administratif 2021 de la Résidence Autonomie, sous réserve d'être conforme avec le compte de gestion de la Trésorerie.

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,
Marie-Hélène Murat-Girance.



Affiché le 4 mai 2022

Transmis à la Sous-préfecture le 4 mai 2022

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 8/04/2022

Nbre d'administrateurs : 17

En exercice... 17

Présents..... 9

Votants..... 11

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire à la Résidence Bellevue de Decazeville sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Bousquet Anne-Marie , Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret , Agnès Joffre, Francis Rouch.

Procurations : Janine Aurières à Monique Farret
Valérie Lapaz à Marie-Hélène Murat-Guiance.

Excusés : Christian Calmette, Françoise Mazars, Jacqueline Querbes,

Absentes : Marie-Claude Guardia, Christine Couderc, Rolande Firminhac.

Délibération n° 2022/03/11 – extrait du registre Résidence Autonomie : DM 1

Suite à la réception du rapport de tarification du Conseil départemental du 18 mars 2022, il convient de prendre une décision modificative pour le budget prévisionnel 2022 de la résidence autonomie.

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011-6262	Frais de télécommunications	-2 060,00 €
012 - 64111	Rémunération principale	-12 415,21 €
RECETTES		
018 - 7085	Prestations délivrées aux usagers	- 5 000,00 €
018 - 7383	Forfait autonomie	- 12 000,00 €
019 - 7815	Reprise sur provision d'exploitation	+ 2 524,79 €

Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité, prennent acte de la DM n° 1 concernant le budget « Résidence autonomie ».

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,
Marie-Hélène Murat-Guiance.



Affiché le 28 avril 2022

Transmis à la Sous-préfecture le 28 avril 2022

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 8/04/2022

Nbre d'administrateurs : 17

En exercice... 17

Présents..... 9

Votants..... 11

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration

Séance du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire à la Résidence Bellevue de Decazeville sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Bousquet Anne-Marie , Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret , Agnès Joffre, Francis Rouch.

Procurations : Janine Aurières à Monique Farret
Valérie Lapaz à Marie-Hélène Murat-Guiance.

Excusés : Christian Calmette, Françoise Mazars, Jacqueline Querbes,

Absentes : Marie-Claude Guardia, Christine Couderc, Rolande Firminhac.

**Délibération n° 2022/03/07 – extrait du registre
SAAD : affectation des résultats provisoires 2021**

Vu les articles L.2121-31, L.2311-5, R.2311-11 du CGCT,

Vu les articles L.2121-31, L.2311-5, R.2311-11 du CGCT,

Le compte administratif 2021 du SAAD fait ressortir :

⇒ un excédent de fonctionnement de **56 432,42 €** ; après intégration des résultats antérieurs, le résultat fait apparaître un excédent de **129 004,25 €**.

Dans le cadre de la Covid-19, le CD 12 dans un souci de ne pas dégrader la situation du SAAD, est venu en aide pour soutenir le secteur médico-social en prenant en charge des dépenses sur une moyenne d'heures effectuées en janvier/février 2020. Cette mesure a été effective du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Entre temps, le SAAD a retrouvé une activité « près de la normale », par conséquent ces aides ont dégagé un excédent.

⇒ un excédent d'investissement de **2 827,67 €** après intégration des résultats antérieurs le résultat fait apparaître un excédent de **26 038,03 €**.

	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2021	+ 56 432,42 €	+ 2 827,67 €
Résultats antérieurs	+ 72 575,83 €	+ 23 210,36 €
Résultat à affecter	+ 129 008,25 €	+ 26 038,03 €

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ valident l'affectation « en réserve de compensation » du résultat de fonctionnement de 129 008,25 €
(dans l'attente des décisions d'affectation du Conseil Départemental).

⇒ valident l'affectation du résultat d'investissement de 26 038,03 € en recettes au comptes 001
du budget 2021 en investissement.

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS
Marie-Hélène Murat-Guinaud



Affiché le 28 avril 2022

Transmis à la Sous-préfecture le 28 avril 2022

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

.....
Date convocation : 8/04/2022

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 9
Votants..... 11

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE**

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire à la Résidence Bellevue de Decazeville sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Bousquet Anne-Marie , Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret , Agnès Joffre, Francis Rouch.

Procurations : Janine Aurières à Monique Farret
Valérie Lapaz à Marie-Hélène Murat-Guiance.

Excusés : Christian Calmette, Françoise Mazars, Jacqueline Querbes,

Absentes : Marie-Claude Guardia, Christine Couderc, Rolande Firminhac.

**Délibération n° 2022/02/06 – extrait du registre
SAAD : compte administratif 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2021,

Mr le président explique que les collectivités territoriales doivent présenter à l'assemblée délibérante le compte administratif de l'année précédente.

Le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

⇒ compte administratif de l'exercice 2021 du SAAD :

Section de Fonctionnement :

Total des recettes : 677 569,36 €
Total des dépenses : 621 136,94 €
Excédent de : 56 432,42 €

Section d'Investissement :

Total des recettes : 2 827,67 €
Total des dépenses : 0 €

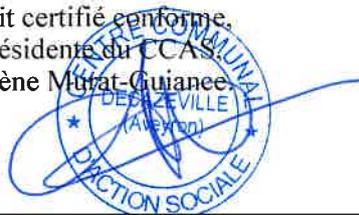
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2121-14), le président quitte la séance.

Mme la vice-présidente demande aux membres du conseil d'administration de prendre acte du compte administratif 2021 du SAAD.

Accusé de réception en préfecture
012-261201024-20220419-202203_06-BF
Reçu le 28/04/2022

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prennent acte du compte administratif 2021 du SAAD.

Pour extrait certifié conforme.
La vice-présidente du CCAS
Marie-Hélène Murat-Guianee



Affiché le 28 avril 2022
Transmis à la Sous-préfecture le 28 avril 2022

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 8/04/2022

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 9
Votants..... 11

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration

Séance du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire à la Résidence Bellevue de Decazeville sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Bousquet Anne-Marie , Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret , Agnès Joffre, Francis Rouch.

Procurations : Janine Aurières à Monique Farret
Valérie Lapaz à Marie-Hélène Murat-Guiance.

Excusés : Christian Calmette, Françoise Mazars, Jacqueline Querbes,

Absentes : Marie-Claude Guardia, Christine Couderc, Rolande Firminhac.

**Délibération n° 2022/03/04 – extrait du registre
SSIAD : compte administratif 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2021,

M. le président explique que les collectivités territoriales doivent présenter à l'assemblée délibérante le compte administratif de l'année précédente.

Le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

→ Compte administratif de l'exercice 2021 du SSIAD :

Section de Fonctionnement :

Total des recettes : 291 410,70 €
Total des dépenses : 297 114,89 €
Déficit de : - 5 704,19 €

Section d'investissement :

Total des recettes : 2076,20 €
Total des dépenses : 654,24 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2121-14), le président quitte la séance.

Mme la vice-présidente demande aux membres du conseil d'administration de prendre acte du compte administratif 2021 du SSIAD.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2021 du SSIAD.

Pour extrait certifié conforme.

La vice-présidente du CCAS.

Marie-Hélène Murat-Guiance



Affiché le 28 avril 2022

Transmis à la Sous-préfecture le 28 avril 2022

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 8/04/2022

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 9
Votants..... 11

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE**

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire à la Résidence Bellevue de Decazeville sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Bousquet Anne-Marie , Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret , Agnès Joffre, Francis Rouch.

Procurations : Janine Aurières à Monique Farret,
Valérie Lapaz à Marie-Hélène Murat-Guiance.

Excusés : Christian Calmette, Françoise Mazars, Jacqueline Querbes,

Absentes : Marie-Claude Guardia, Christine Couderc, Rolande Firminhac.

**Délibération n°2022/03/15 – extrait du registre
Tableau des emplois de l'ensemble des services du CCAS au 31/12/2021**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriale,

Comme chaque année, M. le Maire présente le tableau des emplois de la commune (ville + restauration)
Les postes sont créés par délibération après avis du comité technique.

Sont décomptés les postes par grade et non les agents. Cela signifie que lorsqu'un agent est en situation d'absence et que celui-ci est remplacé, le tableau comptera 1 dans la colonne « POURVU ».

La colonne « VACANT » compte, pour un grade donné, le nombre de postes créés moins le nombre pourvu. Le résultat ne doit pas être négatif.

Le tableau présenté est exact à un instant T et varie constamment selon les créations de postes, les nominations des agents, les départs en retraite ou en mutation et les recrutements.

Note: Les Postes permanents sont occupés par des agents titulaires ou contractuels de droit public
Les Emplois aidés sont occupés par des contractuels de droit privé.

Les emplois de vacataires, de saisonniers et de remplaçants ne sont pas comptés dans le tableau.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- de prendre acte du tableau des emplois au 31 décembre 2021.

Tableau des emplois CCAS au 31/12/2021

EHPAD : RA	POSTES			
	TEMPS TRAVAIL	OUVERTS	POURVUS	VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal territorial	TC	1	1	0
Adjoint administratif	TC	1	1	0
TOTAL		2	2	0
EHPAD				
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				
Médecin coordonateur	8,75/35	1	1	0
Psychologue	7,5/35	1	1	0
Infirmière en soins généraux classe normale A	TC	3	3	0
Auxiliaire en soins généraux 2ème classe	TC	9	9	0
Auxiliaire en soins généraux 2ème classe	28/35	2	0	2
Agent social territorial	TC	9	5	4
Agent social territorial	28/35	2	2	0
Agent social territorial	12/35	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	2	2	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	2	2	0
Adjoint technique	TC	1	0	1
TOTAL		33	25	8
RESIDENCE AUTONOMIE				
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	TC	2	2	0
Agent social	TC	2	1	1
TOTAL		4	3	1
SSIAD				
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				
Infirmière en soins généraux classe supérieure A	TC	1	1	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	TC	1	1	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	31,5/35	1	1	0
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	TC	0	0	0
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	31/35	0	0	0
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	28/35	2	1	1
TOTAL		5	4	1

CCAS ADM / PORTAGE RUE CAYRADE		TEMPS TRAVAIL	OUVERTS	POURVUS	VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur territorial	TC	1	1	0	
Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	1	1	0	
Adjoint administratif principal 2ème classe	TC	1	1	0	
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique principal 2ème classe	TC	3	2	1	
Adjoint technique	TC	1	0	1	
TOTAL			7	5	2
SAAD		TEMPS TRAVAIL	OUVERTS	POURVUS	VACANTS
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE					
Agent social territorial	27,7/35	1	1	0	
Agent social territorial	27/35	4	4	0	
Agent social territorial	25,25/35	1	1	0	
Agent social territorial	24/35	1	1	0	
Agent social territorial	23/35	3	3	0	
Agent social territorial	20,45/35	1	1	0	
Agent social territorial	19/35	1	1	0	
Agent social territorial	18/35	2	1	1	
Agent social territorial	17,20/35	7	3	4	
TOTAL			21	16	5
TOTAL GENERAL			72	55	17

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prennent acte du tableau des emplois au 31 décembre 2021.

Pour extrait certifié conforme,
La Vice-présidente du CCAS,
Marie-Hélène Murat-Curance,



Affiché le 4 Mai 2022
Transmis à la Sous-préfecture le 4 Mai 2022

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

.....
Date convocation : 8/04/2022

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 9
Votants..... 11

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration

Séance du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire à la Résidence Bellevue de Decazeville sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Bousquet Anne-Marie , Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret , Agnès Joffre, Francis Rouch.

Procurations : Janine Aurières à Monique Farret
Valérie Lapaz à Marie-Hélène Murat-Guiance.

Excusés : Christian Calmette, Françoise Mazars, Jacqueline Querbes,

Absentes : Marie-Claude Guardia, Christine Couderc, Rolande Firminhac.

**Délibération n° 2022/03/05 - extrait du registre
SSIAD : affectation des résultats provisoires 2021**

Vu les articles L.2121-31, L.2311-5, R.2311-11 du CGCT

Le compte administratif du SSIAD fait ressortir

- un déficit de - 5 704,19 € en fonctionnement,
- un excédent d'investissement de + 1 421,96 €.

	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2021	- 5 704,19 €	1 421,96 €

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- affectent « en réserve de compensation » le résultat de fonctionnement de - 5 704,19 €,
- affectent le résultat d'investissement de 1 421,96 € en recettes au compte 001 du budget 2022 (dans l'attente des décisions d'affectation de l'ARS).

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,
Marie-Hélène Murat-Guiance.



Affiché le 29 avril 2022
Transmis à la Sous-préfecture le 29 avril 2022